



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1150-2024

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 13 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1150-2024 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2025

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 27^e jour du mois de janvier 2025.

Bernard Caouette, avocat
Greffier